

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2023/097

*(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)***OBJET : Contrat de prestation "Guide pratique municipal 2023/2024"**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/49 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville de Méry-sur-Oise commande un guide pratique municipal disponible pour le forum des associations le 10 septembre 2023,**CONSIDERANT** que la Société LVC Communication garantit l'édition gratuite du guide pratique municipal 2023/2024, financé grâce aux emplacements publicitaires prévus à cet effet dans le document,**DECIDE**Article 1 : La passation d'un contrat avec la société LVC Communication, domiciliée 78 rue de l'Argonne – 93 290 Tremblay-en-France et représentée par son président M. Frédéric Farago, pour l'édition gratuite du guide pratique municipal 2023/2024.Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée :Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,
La société "LVC Communication"
Service Communication

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à MERY-sur-OISE,
Le 17 avril 2023

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise



CONTRAT DE REGIE PUBLICITAIRE EN AUTOFINANCEMENT

Entre la ville de Méry-sur-Oise

Représentée par M. Pierre-Edouard EON agissant en qualité de Maire, ci-après appelée le Prescripteur d'une part,

Et

LVC Communication SAS, sise 273, bd Charles Vaillant 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE,

Représentée par M. Frédéric FARAGO agissant en qualité de président, ci-après appelée le Régisseur d'autre part,

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 : Le Prescripteur décide d'éditer un document dont les caractéristiques sont les suivantes :

Format du support : Guide Pratique au format A5 (150 x 210 mm).

Nombre d'exemplaires : 5 000

Nombre de pages : 108 + 4 (pages de publicités incluses)

Date de parution prévisionnelle : fin août de chaque année

Article 2 : LVC Communication assurera le financement de ce support par la vente d'espaces publicitaires. LVC Communication prendra en charge : la maquette, la composition, la photogravure, l'impression, le façonnage et la livraison du Guide Pratique en mairie de Méry-sur-Oise. La propriété intellectuelle et artistique de la maquette du Guide Pratique appartient à LVC Communication et est protégée par la législation régissant des droits de reproduction.

Article 3 : Le prescripteur s'engage à remettre à LVC Communication :

- Une lettre accréditive sur papier en-tête, en deux exemplaires,
- Une liste exhaustive des fournisseurs de la commune.

Article 4 : Le Prescripteur fournira les textes et photographies composant le document au plus tard deux mois avant la date fixée pour la parution sur support numérique. Le Prescripteur est responsable du contenu de la publication ainsi que de l'autorisation de reproduction des documents fournis dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Si les éléments n'étaient pas fournis, une nouvelle date de parution serait déterminée entre les signataires, tenant compte du programme de fabrication de LVC Communication et étant entendu que, dans ce cas, il devrait assurer le maintien des engagements publicitaires. LVC Communication transmet au Prescripteur le nombre nécessaire de bons-à-tirer, à titre gracieux avant impression.

Article 5 : LVC Communication adresse à ses frais un bon-à-tirer, un exemplaire justificatif à tous les annonceurs et remplit toutes les obligations légales résultant de l'édition.

Article 6 : Le présent contrat prend effet à compter de sa signature et aura une durée de 3 ans. A l'expiration de cette période, il ne sera pas renouvelable pour l'édition suivante.

273, bd Charles Vaillant 93290 Tremblay-en-France

Tél : 01 49 39 05 85 - E-mail : lvccommunication@orange.fr

S.A.S. au capital de 10 000 € - R.C.S. Bobigny 814 978 169 - SIRET 814 978 169 00021 - Code APE 7312Z

Article 7 : Pendant la validité du présent contrat, le Prescripteur conserve à LVC Communication l'exclusivité de la réalisation du document, ainsi que celle de la régie publicitaire lors de sa réalisation.

Fait en deux exemplaires, le 06/04/2022

Pour LVC Communication,
Frédéric Farago
Président



LVC COMMUNICATION SAS
273 Bd Charles Vaillant
93290 Tremblay-en-France
Tel. 01 49 39 05 85
Siret : 814 978 169 00021 APE : 7312Z

Pour le Prescripteur,

Nom du signataire *Pierre-Eclairé EON*

Qualité *Maire de Nény 169*

(Signature et cachet)

